

pourvoir pour amener ce résultat désiré. Les deux principaux moyens constitutionnels qui se présentent, sont premièrement de s'adresser au parlement impérial pour *l'abolition totale du conseil législatif*, et secondement de n'accorder aucun subside jusqu'à ce que nous ayons obtenu le redressement de tous nos griefs. Il recommande fortement ces mesures; il les soutiendra invariablement, et il fait motion que le comité qui va siéger ait instruction de les prendre en considération.

M. CUVILLIER dit que l'hon. membre pour Nicolet semble avoir perdu de vue que tous les sujets sur lesquels il appelle l'attention par les résolutions qu'il propose, ont déjà été pris en considération; et en effet, il croit que l'objet le plus essentiel à discuter maintenant est si les subsides doivent être accordés ou non, jusqu'à ce que tous nos griefs soient entièrement redressés. Cependant après tout, on ne fait mention que d'une partie de nos griefs. On ne parle que de l'acte de 1774, mais il y a d'autres actes plus odieux encore, dont nous devrions demander la révocation; car nous n'avions pas alors de législature, et il était nécessaire d'imposer des taxes pour subvenir aux dépenses; mais il y a l'acte du commerce du Canada (*Canada Trade Act*), qui nous a taxés non seulement sans notre consentement, mais contre la volonté exprimée du pays, lorsqu'il avait une législature. Qu'on proteste contre tout acte du parlement britannique qui milite contre nos droits et nos intérêts. *Pourquoi ne pas demander la révocation de notre glorieux acte constitutionnel de 1791, comme on l'a appelé, mais qui n'était rien moins qu'un octroi de privilèges pour nous?* Il revêt du pouvoir en dernier ressort le roi et son conseil privé: il est humiliant pour nous, en ce qu'il ne nous laisse rien à faire que donner de la puissance et de l'argent aux autres. Pourquoi ne pas chercher l'origine de nos présents griefs dans l'ancien plan systématique de dégrader les Canadiens, et de les soumettre à toutes sortes d'injures, essayant de détruire leurs sentimens moraux et nationaux, quand nos ancêtres, mon père et les pères de plusieurs de ceux qui m'entourent, vivaient sous le régime militaire, et menacés d'avoir les oreilles et le nez coupés; système qui a duré sans intermission, pendant un grand nombre d'années; et pour couronner l'œuvre, après tout vint le détestable projet de l'union, par lequel la maîtrise sur les Canadiens aurait été donnée à une poignée d'étrangers, pour confirmer tout ce qui avait été senti et appréhendé précédemment. Ce projet tomba néanmoins, grâce aux efforts du pays, mais il reste sur le livre des statuts d'autres actes qui doivent également exciter l'horreur, et amener des représentations.

Après quelques remarques de M. NEILSON et de M. OGDEN, M. BOURDAGES répète qu'il croit que le principal remède à nos maux est *l'entière extinction du conseil législatif*.